

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 679

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 33

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« prévues »

le mot :

« définies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.